



Procès-verbal de l'assemblée sectorielle « Porc » du 14 novembre 2024 version finale

I. Identification du document :

Type de document	PV
Titre du document	PV de l'Assemblée sectorielle Porc du 14 novembre 2024
Responsable de la préparation du document	Delphine Marchal et Marie-Ange Mathieu
Date de publication	
Validé par	Sans objet
Annexe(s)	Annexe I : Présentation du Collège des Producteurs Annexe II : Peste Porcine Africaine: Situation Sanitaire (présentation de Zoé Blockx de l'ARSIA) Annexe III : Sanglier en Wallonie : Etat des lieux et législation (présentation de Benoît Thirionet – SPW DNF et d'Alain Licoppe - SPW DEMNA) Annexe IV : Etat d'avancement NoWallodor (présentation d'Alice Markey - ULiège) Annexe V : liste des participants

Début des travaux en plénière avec, tout d'abord, la présentation du plan de promotion de l'APAQ-W 2025 pour les secteurs viande et laitier par Amandine Vandeputte, Philippe Soetens et Anne Jandrain - Echanges avec l'assemblée en vue d'alimenter l'avis d'orientation remis par le Collège :

II. Stratégie et plan d'actions 2025 pour la promotion de l'élevage par l'APAQ-W

Le plan opérationnel de l'APAQ-W se décline autour de 6 axes ;

- 1) enjeux des filières,
- 2) L'image de l'agriculture et l'horticulture



- 3) L'information des citoyens sur l'alimentation locale, durable et de saison
- 4) La promotion des filières et produits,
- 5) Le soutien commercial et les services aux usagers,
- 6) Le soutien à l'innovation et à la différenciation.

Une présentation des activités prévues pour 2025 est exposée aux participants :

Au niveau du secteur laitier ;

Un budget de 1.500.000 euros sera réparti entre de la communication vers le consommateur, vers des publics spécifiques (presse, santé, école) et le développement commercial de la filière. Deux concours seront proposés, l'un sur les fromages wallons de nos producteurs et l'autre au sein des écoles hôtelières pour les sensibiliser aux fromages wallons existants

Au niveau du secteur élevage viande :

Un budget global de 1.018.000 euros sera réparti entre les actions sur le concept Viande de chez nous (140.000 euros), différentes actions pour le secteur viande bovine (220.000 euros avec en supplément une campagne sur le bovin axée sur la durabilité et co-financée par l'Europe pour un montant total de 500.000 euros), des actions pour le secteur porcin (110.000 euros) et pour les secteurs ovin (8.000 euros) et volailles (40.000 euros).

En regard des présentations, les remarques suivantes sont formulées :

- Dans le contexte actuel lié à la baisse de consommation de viande en faveur du climat, il faudrait démonter cet argument infondé. => La campagne européenne sur la durabilité permettra de travailler sur cette thématique. Les enfants seront aussi informés et sensibilisés.
- Par rapport au budget consacré à la promotion du secteur laitier et le montant de cotisations prélevées par les laiteries chez les éleveurs (0.0012 € / litre), les producteurs ne constatent pas de réel impact sur leurs ventes. => On peut proposer d'inviter quelques producteurs laitiers à participer au GT de promotion des produits laitiers pour avoir une meilleure vision sur les actions réalisées.
- Les producteurs trouvent scandaleux que Gaia soit autorisé à expliquer le bien-être animal au sein des écoles. => L'APAQ-W n'a pas l'autorité d'interdire l'intervention de Gaia dans les écoles mais propose que les éleveurs contactent la Fédération Wallonie Bruxelles pour les alerter de ce type de manœuvre. L'APAQ-W fait déjà beaucoup de travail pour informer les enfants et compte renforcer cette dimension de son plan d'action.
- Au niveau des réseaux sociaux, les publications de l'APAQ-W ne sont pas très actives (très peu de like) et ne sont pas assez dynamiques. Certains posts fonctionnent plus que d'autres. => Il faut distinguer aussi les posts sur le site de l'APAQ-W de ceux qui sont sponsorisés et ciblés. Au niveau du contenu diffusé, l'APAQ-W ne peut pas tout diffuser non plus car c'est un organisme public.
- Les ovins et moutons sont les parents pauvres au niveau promotion car ils cotisent moins cependant sur le concept « je cuisine local », la dernière communication sur la viande d'agneau date d'avril 2022, ce serait positif de refaire une com spécifique à l'agneau. => l'APAQ-W tentera d'y remédier dans le futur



Après la séance plénière, début des travaux sectoriels :

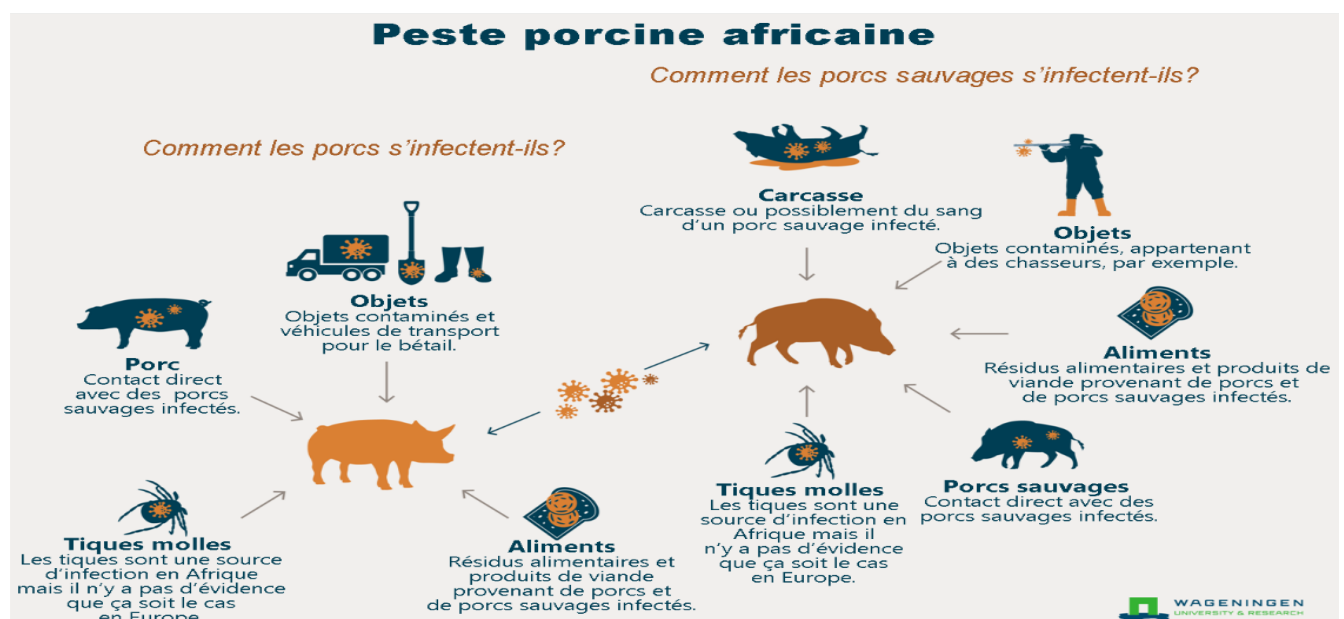
III. Validation de l'ordre du jour et du PV de l'AS de mai 2024

L'ordre du jour ainsi que le PV de l'AS de mai 2024 sont approuvés.

<https://collegedesproducteurs.be/wp-content/uploads/2024/09/PV-Assemblee-Sectorielle-Secteur-Porc-13-05-24.pdf>

IV. PPA : Etat des lieux, gestion et vigilance par Zoé Blockx (Arsia), Benoît Thirionet et Alain Licoppe (SPW DNF)

Madame Blockx commence la présentation en rappelant que la Peste Porcine Africaine est un virus mortel pour les sangliers et les porcs et qui est extrêmement persistant (carcasses, déjections et produits carnés) non transmissible à l'homme. La propagation de celle-ci est augmentée par le facteur humain d'où l'importance **de la sensibilisation et de la biosécurité**.



Au niveau de la vaccination, on a un vaccin pour la Peste Porcine classique mais pas pour la PPA (deux virus bien différents). Pour la PPA, les vaccins inactivés ne fonctionnent absolument pas. Aucune immunité n'est générée par ces vaccins et donc on doit partir sur des vaccins vivants atténués sans savoir s'ils sont sûrs du fait de leur instabilité génétique.

L'Europe a néanmoins financé deux projets : ASFaVIP (essais de terrain au Vietnam avec ce vaccin vivant atténué) et VACDIVA.



Le nouveau Directeur de la Chasse et de la Pêche au DNF du SPW, Monsieur Benoît Thirionet, présente ensuite l'état de ce qui est mis en œuvre pour la gestion des sangliers dont la population augmente de même que les dégâts qu'ils occasionnent (voir présentation en annexe III).

La chasse est régulée par période de cinq ans en termes d'ouverture. La chasse à l'approche et à l'affût au sanglier est ouverte toute l'année, en plaine comme au bois. Un Nouvel arrêté quinquennal est en préparation pour essayer de faciliter les possibilités de réduction des populations de sangliers. Pour les sangliers on a **une problématique d'évaluation de la population**. Dans ce quinquennat-ci on a essayé de mettre des plans de tir volontaires. On voit ci-dessous la réussite des quotas imposés.

Saison	Nb CC participants	Objectifs	Tirs réalisés	Taux de réalisation
2019-2020	15	18.317 sangliers	19.277 sangliers	105 %
2020-2021	20	15.042 sangliers	11.839 sangliers	79 %
2021-2022	24	24.756 sangliers	23.262 sangliers	94 %
2022-2023	25	25.432 sangliers	20.559 sangliers	81 %
2023-2024*	22	20.388 sangliers	22.566 sangliers	111 %

Depuis mars 2024, il y a une nouvelle méthode implémentée pour la destruction du sanglier :

- Pour prévenir des dommages importants aux cultures,
- dans l'intérêt de la protection de la flore et de la faune,
- dans l'intérêt de la protection du petit gibier,
- pour prévenir des dégâts importants dans des plantations forestières de moins de 3 ans
- pour des motifs de santé et de sécurité publique.

Les agriculteurs peuvent demander une destruction à un chasseur/au titulaire de permis de chasse, parce qu'ils ont des dégâts sur leurs parcelles.

Les nouveautés ajoutées sont :

- **Affut de nuit** uniquement à la demande de l'agriculteur – le titulaire de chasse est prioritaire mais si celui-ci n'a pas le temps, l'agriculteur peut le proposer à quelqu'un d'autre. Ce n'est pas limité à une personne quand une demande est faite. Possible toute l'année sauf du 1^{er} juillet au 15 août.
- **Tir depuis un engin agricole, en période de récolte** à condition que l'agriculteur ait fait la demande au niveau des directions extérieures de la DNF (via [formulaires de demande](#)).

Les autorisations sont maintenant valables jusqu'à 6 mois (1 mois auparavant).



Alain Licoppe expose ensuite les **mesures mises en place pour limiter la propagation de la PPA et éradiquer la maladie = gestion de l'hôte (sanglier)** suite à l'épisode de Peste Porcine 2018 (voir présentation en annexe III) :

- Mesure 1 : arrêt complet des activités, y compris la chasse, dans la zone infectée pour limiter le déplacement des sangliers
- Mesure 2 : recherche active et extraction des carcasses sous haute biosécurité
- Mesure 3 : contenir le virus avec des clôtures adaptées pour les sangliers
- Mesure 4 : dépopulation

En phase épidémique, dès la découverte du virus, des arrêtés ministériels ont été pris pour interdire la circulation en forêt pour faciliter les opérations de destruction du sanglier.

En cas de contact entre le virus de la PPA et la population de sangliers chez nous, la seule manière de s'en sortir est de pouvoir détecter le plus rapidement possible cette introduction => éviter le contact entre nos déchets potentiellement infectés et les sangliers.

Vigilance et préparation :

- Si un sanglier est trouvé mort (pour une autre raison qu'une raison traumatique – chasse, accident, ...), il faut le renseigner au SPW pour qu'il y ait une communication vers les citoyens et acteurs de terrain ;
- Renforcement du réseau de vétérinaires formés et l'organisation d'un réseau d'agents du DNF formés et qui sont des référents sanitaires ;
- Réorganisation des procédures pour les agents de l'Administration ;
- [Tableau de bord en ligne](#) permettant de suivre l'évolution des différents cas détectés chez nous.
- Inspections des carcasses tirées à la chasse par des personnes formées ;
- Autopsies et prélèvements réalisés par l'équipe des vétérinaires de l'ULiège sur des territoires sentinelles répartis en Wallonie ;
- Clôtures : maintien du réseau, à l'exception de certains tronçons accidentogènes ;
- Acquisition de matériel complémentaire : stock de clôtures électriques et de pièges Pig Brig.

V. Etat d'avancement projet No Wallodor par Alice Markey (Uliège)

Le projet No Wallodor a pour objectif de développer et établir des outils et procédures permettant la sélection de verrats Piétrain wallons transmettant un faible risque d'odeur de verrot, évitant ainsi la castration et permettant d'élever des porcelets et d'engraisser des porcs non castrés (voir présentation annexe IV).



Il a été développé par 5 partenaires : Elevéo, le CRA-W, le CER groupe, l'Université de Liège et le Collège des Producteurs.

Etat d'avancement des recherches :

- La sélection peut être basée sur le nez humain ;
- D'autres composés sont à l'origine de l'odeur de verrat.
 - **Indispensable d'en tenir compte dans le modèle de sélection.**

Quelles sont les perspectives ?

- Identifier les gènes responsables de l'odeur de verrat ;
- Estimer leur potentielle utilisation dans le modèle génétique ;
- Produire des listes de valeur d'élevage tenant compte de ce nouveau caractère et augmenter leur précision.



Liste des participants

ABBELOOS	Nicolas
ALBANESE	Maxime
AMANT	Gauthier
ANCION	Nicolas
BAIKRICH	Florian
BAIKRICH	Sébastien
BALTHAZAR	Thomas
BARBOSA	Naomi
BAUDOIN	Chantal
BAUDOIN	Simon
BAYOT	Aurore
BAYOT	Benoît
BÉRAT	Hugo
BEUVE-MERY	Julien
BILLA	Benoît
BLOMMAERT	Romain
BONAVENTURE	Marc
BONAVENTURE	Monique
BRASSINNE	Raymond
BRASSINNE	Etienne
BRASSINNE	Bernard
BRUSSELMANS	Zoé
CHARLIER	Quentin
CHEVALIER	Luc
CLAINE	François
COCU	Pascal
COHEUR	Eric
COLIN	Jeanne
COLLIENNE	Daniel
CRAEYE	Bruno
CREPIN	Philippe
CUISINIER	François
DAME	Barthelemy
DE WILDE	David
DE COCK	Peter
DECOSTER	Marc
DE VliegHERE	Sandrine



DECALUWÉ	Laurent
DECRUYENAERE	Virginie
DEJONCKHEERE	Aline
DELAHAUT	Isabelle
DELAITE	Martin
DELATRE	Philippe
DELHAY	Myriam
DEMONTY	Thomas
DENDAUW	Quentin
DEPOTTER	Dimitri
DESBRUYERES	Yves-Marie
DESMET	Florence
DEVILLERS	Robin
D'HALLUIN	Justine
DOUIHI	Mohamed
DRIELSMAN	Anaïs
DUERINCKX	Alexandre
DUFÉY	Mathieu
DUJARDIN	Alice
DUMAY DELHAYE	Christiane
DUPRIEZ	Christophe
DUTILLEUX	Olivier
EVARD	Julien
FEYERS	Nicolas
FLAMENT	Aline
FOURNEAU	Pierre
GEENS	Sébastien
GHISLAIN	Pierre
GEORGES	Benoit
GLORIEUX	Mathilde
GROSJEAN	Emmanuel
HAUTOT	Maxime
HENRY	Alain
HERMAN	Henri
HEYMANS	Jean-François
HOUSEN	Claire
HOUTAIN	Jean-Yves
HUBIN	Denis
HUYBERECHTS	Thomas
HUYS	Valentine
HYPACIE	J-P



HYPACIE	Célestine
JACOBY	Philippe
JACQUES	Dominique
JACQUET	Michel
JANDRAIN	Anne
KINARD	Julian
JONCO	Eric
KELLER	Benoit
KOENIGS	Catherine
KOEUNE	Florian
LABYE	Anne-Sophie
LABYE	Didier
LANNOO	Kasper
LAVOIX	Christian
LAVOIX	Béatrice
LEBOUTTE	Adrien
LEBRUN	Maude
LEDUR	André
LEFÈVRE	Luc
LEGALL	Lise
LEGRAND	Quentin
LEKEUMO	Eloge Urbain
LICOPPE	Alain
LISSOIR	Marie
LONGLE	Mary
LORENZEN	Pierre-Yves
LOUETTE	Olivier
LOUIS	Marc
MALAISE	Léonie
MAQUOI	Simon
MARCHAL	Nicolas
MARCHAL	Delphine
MARCHAL	Sophie
MARKEY	Alice
MARLIER	Anne
MASSCHELEIN	Ans
MARECHAL	Ludovic
MATTART	Philippe
MAZIERS	Loïc
MENTION	Sandra
MEYER	Bernard



MERRY	Michelle
MONET	Donovan
MORELLE	Laurent
MOUREAUX	Jean Michel
MULLENDER	David
MULLER	Philippe
NANDRIN	Dimitri
PADUART	Jean-François
PADUART	Hugolin
PARENT	Stéphanie
PEIGNOIS	Madeleine
PERREAUX	Nicolas
PIRARD	Véronique
PIRARD	Emilien
PIRON	Baptiste
PONCIN	Marie
PROCUREUR	Denis
RAMPANELLI	Patrice
RASSEAUX	Simon
RENKENS	Benoît
REMY	Marc
RESIMONT	Elise
RETTIGNER	Chantal
SCHRAM	Aurélien
SEMAILLE	Marie-Laurence
SERVAIS	Luc
SIMON	Vincent
SIRAUX	Patrick
SON	Christian
SON	Jean-Marc
STEVE	Thibaut
STURBOIS	Marc
TAELMAN	Maurice
TARGÉ	Yolin
THERON	Léonard
THIRIONET	Benoît
TRIGAUX	Vincent
VAN KEERBERGHEN	Julien
VAN MERHAEGHE	John



VAN ONGEVAL	Michel
VAN ROOS	Laetitia
VAN SANTFOORT	Jonas
VANDAELE	Patrick
VANDAELE	Pierre
VANDEPUTTE	Amandine
VANDESTEENE	Thibaut
VANESSE	Mathieu
VANGUESTAINE	Marc
VEIDERS	Helmuth
VIRONE	Nicola
VROMENT	Laurent
VROMENT	Norbert
WALRAVENS	Elisabeth
WARNIER	Thérèse
WIERTZ	Christian
WILLÈME	Michel
YPERZIELLE	Chanel